



## Panier repas -agent de nettoyage

-----  
Par colass

Bonjour, je travaille plus de 5 ans en tant que agent de nettoyage pour une boîte à plus de 50 personnes.  
En cdi 35 heures par semaine et plus ou moins 8 heures par mois de temps de trajet payé, entre différents clients.  
Sur mon planning les clients suivent, il n'à pas marqué temps de repos/ ou repas, aucun panier repas n'est pas sur le bulletin de salaire.  
Souvent je mange de façon rapide et debriart entre les clients...  
Ma question, aurait je droit à un temps de repos/repas payé sur le bulletin de salaire ?  
Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Quelle est votre convention collective ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Quels sont vos horaires ?  
Vous n'avez pas de pause ?

-----  
Par colass

Bonjour, ma convention collective est la Propreté et services associés (entreprise de).  
Mes horaires de travail sont lundi 1er client 06h -13h30 dernier client, mardi et jeudi 1er client 06h, 10h dernier client, mercredi et vendredi entre 07h et 15h30, entre le 1er client et le dernier inclus le déplacement entre eux, et le samedi entre 06h et 14h30 variable une semaine sur deux.

-----  
Par colass

Non, j'ai n'est pas de pause.